



OUI, JE SOUHAITE ADHÉRER A FRANSYLVA 66 pour défendre la forêt privée, bénéficier d'information et de services réservés aux adhérents et apporter, par ma cotisation, mon soutien indispensable pour mener la défense des intérêts des forestiers privés.

J'indique mes coordonnées

Nom : Prénom :

Structure (GF, société, indivision...) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable : Tél. :

E-Mail :

J'indique la répartition par commune des parcelles boisées

Ces données sont indispensables pour valider la couverture responsabilité civile incluse dans votre cotisation au Syndicat.

Commune(s) :	Surface boisée :
.....
.....
.....
.....

(Joindre éventuellement la matrice cadastrale au bulletin)

TOTAL



Cotisation 2023

- Pour propriété < 100ha : Cotisation fixe de 45 €
- Pour propriété > 100ha : Cotisation fixe de 45€ augmentée d'un tarif de 0.20€ / hectare pour les ha au-dessus de 100 selon le calcul suivant $45 + (0.20 \text{ €} \times \dots \text{ Ha}) = \dots \text{ €}$

Exemple de cotisation :
Propriété de 57,49 ha
= 45 €
~ ~
Propriété de 133,78 ha
= 45 + (0.20 x 34)
= 51.8 €

La cotisation comprend l'assurance en Responsabilité Civile qui repose uniquement sur la surface que vous déclarez.

 **Bulletin à renvoyer** 

Par chèque

A l'ordre du Syndicat des
Propriétaires Forestiers des
Pyrénées-Orientales

19, avenue de Grande Bretagne
66 000 Perpignan

Par virement bancaire

IBAN : FR76 1710 6000 4003
1739 7600 042

BIC : AGRIFRPP871

Date : Signature :